1/2 Bourg les Valence, le 24 oct 2012

Mlle Jean Marjorie

72 avenue Marc Urtin

26500 BOURG LES VALENCE

06.89.82.62.83

 Mme Alexandra GUERIN

 Juge des Affaires Familiales

 TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

 2 PLACE DU PALAIS

 26000 VALENCE

RG : 11/04511

Madame le Juge aux Affaires Familiales,

J'ai l'honneur de vous écrire suite à votre ordonnance en date du 5 oct 2012 par lequel vous notifiez sans que M. Nicolas Garreau n'ait remis de conclusions, des constats personnels auxquels vous n'avez pas pris en considération les faits et les actes posés à mon encontre et à celui de mon fils, que vous écrivez officiellement les paroles dites au cours de l'audience alors que vous avez toutes les preuves écrites contradictoires.

Par ailleurs, dans vos notifications vous n'indiquez pas les 119 jours de non présentation d'enfant concernant le jugement rendu par M. Jean Pierre RIEUX, juge aux affaires familiales m'autorisant à recevoir mon fils Pierre 4 jours par mois dans le cadre de mon droit de visite et d'hébergement.

De plus, vous n'inscrivez pas que j'ai fait appel pour violences sur mon fils et sur moi-même,

a ce jour, M. Nicolas Garreau, père de Pierre, poursuit ses démarches et ses agressions avec les membres de la famille paternelle,

Il interdit à la pédiatre, chef de Clinique, le Dr Maillet, qui suit Pierre depuis sa naissance et qui a fait six signalements depuis 2008 pour violences et maltraitances sur mon fils, de le soigner dans le cas où il serait malade.

Pour les vacances, le père de Pierre refuse catégoriquement que les médecins le soignent.

Vous avez toutes les attestations, les constats et les faits que le père et la famille paternelle refusent toute communication verbale et écrite de ma part, de la part de la famille maternelle et de toute autre personne.

Pierre n'ayant aucune activité et aucun contact en dehors de l'école avec d'autres enfants et d'autres adultes alors qu'en Italie, il a de nombreux copains, fait des activités qui le passionne et que je répète à toute la famille paternelle depuis 7 ans qu'ils peuvent communiquer avec Pierre,

et vous le savez,

Tous ces faits ont déjà été notifiés dans mes conclusions et vous en avez connaissance,

Je vous demande officiellement (ce courrier sera transmis aux autorités judiciaires supérieures et compétentes) dans le cas ou Pierre présente une urgence médicale à qui dois-je m'adresser ?

2/2

Sachant et vous le savez puisque vous avez toutes les attestations des médecins dans les conclusions que la famille paternelle d'obédience mormone, que le père fait partie d'une secte gothique (satanique depuis son adolescence) refusent tout traitement médical hors leurs directives personnelles.

Vous savez que Pierre est en grand danger, qu'une instruction pour sévices sexuels sur mineur de moins de 15 ans, menaces et agressions, est ouverte depuis janvier 2011;

et je souhaite que vous soyez consciente ainsi que vos collègues des menaces qui pèsent mon fils et sur moi même depuis 7 ans et qui s'aggravent chaque jour.

Votre jugement et le comportement du père et du grand père confirment les relations très personnelles de cette famille avec certains magistrats du tribunal de Valence.

Les magistrats sont mandatés par l'état au nom du peuple français pour protéger l'enfant et la victime violentée.

Je laisse à votre appréciation et à votre conscience vos choix de l'impartialité de la justice dans le vécu du calvaire de mon fils et des violences que je subies.

Je vous serais très obligée de me faire connaître dans le cadre de la loi sur la protection de l'enfant et des femmes violentées quelle procédure puis-je entamer et de quelle façon vous pouvez m'accompagner dans ce type de procédure sachant que ma voix s'élèvera jusqu'à ce que toute la vérité éclate.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Madame le Juge, mes respectueuses salutations.

PS : ce courrier est transmis à :

Mr le Président de la République

Mme la Ministre de la Justice

Mr le Ministre de l'intérieur

Mr le Procureur Général de Grenoble

Mr le Procureur de Rouen

Toutes les instances Supérieures de la Magistratures

Associations Européennes et Internationales de l'Enfance en Danger

et des femmes violentées qui suivent le calvaire de Pierre